

Les réclamations contre la teneur de ce projet d'inscription devront être adressées, par écrit, au Département soussigné, d'ici au 27 septembre courant.

Berne, le 9 septembre 1879. [2.]

*Département fédéral
des Postes et des Chemins de fer,
section des chemins de fer.*

Emigration pour la colonie „Alpina“.

Le Département soussigné a appris que, ces derniers temps, il y avait eu des cas d'émigration pour la colonie « Alpina », dans les montagnes de l'Alleghany (Amérique du Nord).

Comme cette colonie est située dans une contrée très-reculée, et qu'elle manque presque entièrement de toute voie de communication, nous avertissons le public de ces faits, en le dissuadant d'émigrer pour ce pays, et cela d'autant plus que, d'après le rapport du Consulat général suisse à Washington, pour 1875 (rapports consulaires, pages 303 à 307), il est nécessaire de mettre la plus grande circonspection dans l'achat de propriétés de ce genre.

Berne, le 10 septembre 1879. [3.]

*Le Département fédéral
du Commerce et de l'Agriculture.*

A v i s.

Par note du 28 août dernier, la Légation de l'Empire allemand à Berne a prié la Chancellerie fédérale de lui procurer des renseignements sur le sort et le séjour d'un nommé **François Bœsch**, de St-Cosman (Alsace).

D'après une lettre du Maire de St-Cosman, datée du 23 du mois écoulé, François Bœsch est né le 23 mars 1861; en 1872 ou 1873, il est parti pour la Suisse et doit avoir habité *Bischofszell* (Thurgovie). Son père, qui demeure à St-Cosman, lui a déjà écrit plusieurs lettres, mais il n'a encore reçu aucune réponse.

Le père et la mère Bœsch sont presque toujours malades; ils désirent vivement que leur fils revienne auprès d'eux le plus vite possible, pour vaquer aux travaux de la campagne, et cela d'autant plus que le fils aîné est actuellement au service militaire allemand.

En conséquence, les communes et les autorités de police, ainsi que toutes les personnes qui pourraient être à même de donner des renseignements sur ledit François Bœsch, sont priées de bien vouloir adresser le plus tôt possible leurs communications à la Légation d'Allemagne à Berne.

Berne, le 4 septembre 1879. [3...]

La Chancellerie fédérale.

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Buraliste** postal et facteur à Courrendlin (Berne). S'adresser, d'ici au 3 octobre 1879, à la Direction des postes à Neuchâtel.

2) **Dépositaire** postal, facteur et messenger à Court (Berne). S'adresser, d'ici au 3 octobre 1879, à la Direction des postes à Neuchâtel.

3) **Facteur** postal, garçon de bureau et garçon de remise provisoire à Wassen (Uri). S'adresser, d'ici au 26 septembre 1879, à la Direction des postes à Lucerne.

4) **Facteur** de lettres à St-Gall. S'adresser, d'ici au 26 septembre 1879, à la Direction des postes à St-Gall.

1) **Buraliste** postal et facteur à l'Orient-de-l'Orbe (Vaud). S'adresser, d'ici au 26 septembre 1879, à la Direction des postes à Lausanne.

2) **Facteur** postal à Lutry (Vaud). S'adresser, d'ici au 26 septembre 1879, à la Direction des postes à Lausanne.

3) **Dépositaire** postal, facteur et messenger à Diessbach (Berne). S'adresser, d'ici au 26 septembre 1879, à la Direction des postes à Berne.

4) **Commis** de poste à Berthoud (Berne). S'adresser, d'ici au 26 septembre 1879, à la Direction des postes à Berne.

5) **Commis** de poste à Lucerne. S'adresser, d'ici au 26 septembre 1879, à la Direction des postes à Lucerne.

6) **Chargeur** postal et garçon de bureau à Mendrisio (Tessin). S'adresser, d'ici au 26 septembre 1879, à la Direction des postes à Bellinzone.

7) **Télégraphiste** à Schönenberg (Zurich). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 24 septembre 1879, à l'Inspection des télégraphes à Zurich.

8) **Télégraphiste** à Wolfhalden (Appenzell-Rh. ext.). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 24 septembre 1879, à l'Inspection des télégraphes à St-Gall.



Avis.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1879
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.09.1879
Date	
Data	
Seite	346-348
Page	
Pagina	
Ref. No	10 065 476

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.